

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 3 OCTOBRE 2017

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL FEMININES

Du 28 Septembre 2017

Amende 90 €

SEYSSINS FA8D2

FORFAIT JOURNEE

Du 30 Septembre et 1° Octobre 2017

Amende 32 €

ST GEORGES DE COMMIERS D6

GRENOBLE DAUPHINE	D6
ANTHON	FA8D2
MOIRANS	U17D3
ABBAYE	U17D3
ECBF	U17D3
ASIEG	U13N1
ECHIROLLES SURIEUX	U13N2
SUSVILLE MATHEYSINE	U13N3

FM NON RETOURNEE**Du 23 Septembre 2017****Amende 75 €**

JOGA FUTD1

NON SAISIE DE RESULTATS**Du 30 Septembre 2017****Amende 11 €**

SASSENAGE	FA8D1
SASSENAGE	U13N3
DOMENE	FA8D1
NIVOLET	U15FA8
BOURBRE	U13
CVL 38	U13N2
CVL 38	U13N3
CVL 38	U13N3
FUTSAL RIVOIS	FUTD2

FMI MAL UTILISEE OU NON UTILISEE**Du 30 Septembre 2017****Amende 75 €**

ECHIROLLES	U18FA11
SASSENAGE	U15D3
VAREZE	U17D3
JARRIE CHAMP	U15D3

Du 1° Octobre 2017

BOURGOIN ASP	D2
FC 2A	D6

FMI NON TRANSMISE**Du 30 Septembre 2017****Amende 75 €**

GIERES	U15D1
RO-CLAIX	U15D3
SASSENAGE	U15D3
VALLEE DE L'HIEIN	U17D3
MISTRAL GRENOBLE	U15D3

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

527889 QUATRE MONTAGNES FC (sous réserve d'encaissement)

553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)

616067 SEMITAG FC (sous réserve d'encaissement)

581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE (sous réserve d'encaissement)

863936 BRAGA SC (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

521191 FONTAINE AS

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

590249 FOC FROGES

590490 FUTSAL MARTINEROIS

609367 CATERPILLAR CO

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : AIT ENNMER H. – MAAMIR B. – MOUELLEF Y. – JARRIE CHAMP – FC VAREZE – AYARI A. – LASSOUAD S. – COUDER G. – PITOU W. – GHRIEB T. – FERKANE A. – BOUZOUZOU H. – DAPPEL D. – MORE C. – ARSLANTAS D. – TREVISAN L. – VAILLANT E. – VEYRET B. – AYARI A. – FARKAS L. – FARES M.

APPEL : BRIOUA N.

REGLEMENTS : BALMES NORD ISERE – UO PORTUGAL – LAURAFoot – MARTINEROIS – GRENOBLE ENERGIE SPORT – BOURBRE.